

Annexe

Description de l'offre de soins pharmaceutiques à la validation des ordonnances à l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec – Université Laval. *Pharmactuel* 2021;54:240-248.

Tableau I. Offre de soins à la validation des ordonnances de l'IUCPQ-UL

| Disponibilité des effectifs pour le secteur | 3 pharmaciens de jour (7 h 30 à 17 h 00) et 2 pharmaciens de soir (17 h 00 à 21 h 00) du lundi au vendredi |
|---|--|
| | 2 pharmaciens de jour (7 h 30 à 17 h 00) les fins de semaine |
| | 2 à 3 pharmaciane da jour (7 h 30 à 17 h 00) lae joure fériée |

SEUL mode de consultation/intervention retenu :

Systématique: le pharmacien intervient systématiquement dans le dossier d'un usager selon des critères (en lien avec la situation clinique ou le médicament) déterminés par le Département de pharmacie et entérinés par le CMDP

Modes de communication

Agenda: suivis en lien avec l'offre de soins et services à la validation des ordonnances (intervention systématique) ou des modifications effectuées dans le cadre de la Loi 41 (ajustement ou surveillance de la thérapie)

Appel téléphonique : suivi immédiat requis par le pharmacien clinicien

Abréviations : CMDP : Conseil des médecins, dentistes et pharmaciens

Tableau II. Consultations/interventions systématiques

Critères de consultation/intervention

Enfant de moins de 18 ans

Usager présentant une condition médicale particulière pour laquelle le pharmacien a été informé (**clientèle vulnérable**)

| Dialyse ou CVVH : | Saisir l'information au dossier du patient. Analyse sommaire ^a et aviser le pharmacien clinicien par téléphone pour les nouvelles dialyses/CVVH si ajustements requis rapidement. Suivi complet par pharmacien clinicien au prochain jour ouvrable (via 3 RU). Les soirs, WE et fériés, assurer tous les suivis requis |
|--|--|
| Sous traitement actif contre le cancer (IV) durant l'hospitalisation (immunothérapie et/ou chimiothérapie) | Traitement de l'ordonnance (saisie et préparation). Référer au pharmacien d'oncologie au prochain jour ouvrable (laisser message sur boîte vocale) |
| Femme enceinte ou qui allaite | Saisir l'information au dossier du patient. Analyse sommaire ^a et référer au pharmacien clinicien si |

ajustement semble requis (téléphone ou agenda selon l'urgence). Les soirs, les WE et les jours fériés, assurer tous les suivis requis

Analyse sommaire^a et référer au pharmacien clinicien si ajustement semble requis (téléphone ou agenda selon l'urgence). Les soirs, les WE et les fériés, assurer tous les suivis requis

Présence d'un médicament à index thérapeutique étroit 0U nécessitant un dosage particulier

| Aminosides et vancomycine (non suivi par infectiologue) : Lithium HFPM (lorsqu'un anti-Xa est justifié selon les recommandations entérinées par l'IUCPQ-UL) | Exécution de l'ordonnance. Référer au pharmacien clinicien si ajustement semble requis (téléphone ou agenda selon l'urgence). Prescription et analyse des dosages par le pharmacien clinicien (via 3 RU) à l'exception des WE et fériés. AGENDA pour dosage, lithémie ou anti-Xa |
|--|--|
| Voriconazole/posaconazole | |
| Flécaïnide (lorsque toxicité soupçonnée, ajout d'un inhibiteur | |

Présence d'un médicament nécessitant un **suivi** particulier

puissant du CYP 2D6, ou insuffisance rénale/hépatique sévère)

Usager obèse morbide avec IMC supérieur à 60 kg/m²

| Fresence a un medicament necessitant un Sulvi | particulier |
|---|--|
| Argatroban | S'assurer que l'ordonnance est bien réalisée sur l'ordonnance individuelle standardisée (OIS), puis suivi par pharmacien clinicien au prochain jour ouvrable (via 3 RU). Les soirs, WE et fériés, s'assurer que le passage à la warfarine est exécuté selon la règle d'utilisation (RU) en cours |
| Clozapine | Référer STAT (téléphone) au pharmacien clinicien afin qu'il fasse les démarches nécessaires pour traiter l'ordonnance (validation de la compagnie pharmaceutique et du code). Les soirs, WE et fériés, assurer tous les suivis requis. Selon le code, AGENDA pour le prochain suivi requis de FSC. |
| Dexmédétomidine | Référer STAT (téléphone) au pharmacien clinicien afin d'évaluer l'indication. Les soirs, WE et fériés, exécuter l'ordonnance selon la règle d'utilisation (RU) en cours, puis suivi par pharmacien clinicien au prochain jour ouvrable (via 3 RU) |

© A.P.E.S. tous droits réservés Pharmactuel 2021;54(4) 1

Tableau II. Suite

| Usager dont une divergence importante a été identifiée lors de la réalisation du BCM | Référer au pharmacien clinicien (téléphone ou agenda selon l'urgence) lorsqu'une divergence majeure doit être réglée rapidement. Les soirs, WE et fériés, assurer les suivis ou ajustements requis |
|--|---|
| Usager présentant une interaction médicamenteuse significative (ex : rifampicine, daptomycine, linézolide, « azoles », immunosuppresseurs (tacrolimus, cyclosporine, sirolimus et évérolimus), clarithromycine, anti-rétroviraux, méthadone, etc.) | Exécution de l'ordonnance. Gérer et envoyer l'avis d'interaction. Référer au pharmacien clinicien si nécessaire (téléphone). Suivi par pharmacien clinicien au prochain jour ouvrable (via 3 RU). Les soirs, WE et fériés, assurer les suivis ou ajustements requis. AGENDA pour interaction nécessitant un suivi/action (ex : dosage) |
| Usager nécessitant une voie alternative d'administration de médicament (ex : gavage, prise de comprimés impossible, etc.) | Saisir l'information au dossier du patient. Analyse sommaire ^a , puis assurer les changements qui ne requièrent pas d'analyse clinique du dossier. Pour les autres cas, aviser le pharmacien clinicien (téléphone ou agenda selon l'urgence). Les soirs, WE et fériés, assurer tous les suivis requis |
| Antibiogouvernance | Ajustement de la posologie en fonction du poids et de la fonction rénale |
| | Choix de l'antibiotique en fonction des allergies connues |
| | Vérification et gestion des duplications thérapeutiques et des interactions |
| | Prescription d'un suivi de dosage si requis, mais non prescrit |
| | Limitation des durées de traitement à 7 jours pour antibiotiques <i>per os</i> et avis au médecin de préciser la durée de traitement |
| Usager suivi à la clinique d'anticoagulothérapie de l'IUCPQ-UL | Assurer le suivi des RNI via le logiciel GESCAT le soir (dès) 16 h 30 et les WE |
| Médicament non disponible à l'IUCPQ-UL (ex : rupture d'approvisionnement ou non au formulaire de l'IUCPQ-UL) | Poursuivre pour éviter d'interrompre ou refus si médicament non requis durant l'hospitalisation : à gérer directement de la validation des ordonnances |
| Initiation d'un nouveau médicament non au formulaire et nécessitant une référence au Comité d'accès au médicament | Référer au pharmacien clinicien (téléphone ou agenda selon l'urgence) afin d'évaluer l'indication |
| Usager débutant un médicament du Programme d'Accès Spécial (PAS) | Référer au pharmacien clinicien (téléphone ou agenda selon l'urgence) afin d'évaluer l'indication et appliquer la procédure en vigueur. Les soirs, WE et fériés, appliquer la procédure en vigueur |
| Usager sous médicament de recherche | Exécuter l'ordonnance. Pour les projets de l'IUCPQ-UL, aviser la pharmacie de recherche. Pour les autres, aviser le prescripteur si le patient est admis |
| Usager recevant un traitement pour lequel une continuité particulière des soins doit être assurée lors du transfert ou du départ | ATIVAD (patient ou médicament d'exception, usager pour qui une liaison pharmaceutique complexe est identifiée). Référer STAT (téléphone) au pharmacien clinicien |
| Programme d'autoadministration des médicaments (PAMM) | Saisie et validation des ordonnances/pilulier |
| Aide médicale à mourir (AMM) | Gérer directement de la validation des ordonnances. Si surplus important de travail à la validation des ordonnances, référer au pharmacien clinicien du secteur clinique concerné. Si impossible pour le pharmacien clinicien, aviser la chef du Département ou son adjointe qui s'assurera alors de trouver la ressource nécessaire |
| | |

Abréviations: AMM: aide médicale à mourir; BCM: bilan comparatif du médicament; CVVH: continuous veno-venous hemofiltration; CYP: cytochrome P450; FSC: formule sanguine complète; IMC: indice de masse corporelle; IUCPQ-UL: Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec — Université Laval; IV: intraveineux; PAAM: programme d'autoadministration des médicaments; PAS: programme d'accès spécial; RNI: ratio normalisé international; RU: revue d'utilisation; STAT: immédiatement; WE: week-end

Le Directeur des services professionnels de l'Institut universitaire de cardiologie et de pneumologie de Québec — Université Laval a donné l'autorisation de publier cette offre de soins

2 Pharmactuel 2021;54(4) © A.P.E.S. tous droits réservés

^a Analyse sommaire : analyse rapide du dossier et validation/préparation des ordonnances STAT

Tableau III. Documentation des interventions verbales et écrites réalisées par les pharmaciens à la validation des ordonnances^a

| | Interventions verbales, n (%) | Interventions écrites, n (%) |
|--|----------------------------------|---------------------------------|
| Nombre d'interventions documentées | 303 (28) | 575 (100) |
| Documentation au dossier médical | 2 (1) | 558 (98) |
| Note d'évolution | 0 (0) | 1 (0,2) |
| Ordonnances médicaments | 2 (1) | 557 (97) |
| Ordonnances médicales | 0 (0) | 0 (0) |
| Formulaire de consultation pharmaceutique | 0 (0) | 0 (0) |
| Documentation au dossier pharmacologique | 303 (100) | 575 (100) |
| « Dossier clinique » Note d'évolution | 0 (0) | 0 (0) |
| « Dossier clinique » Ordonnances médicaments | 1 (0,3) | 545 (95) |
| « Dossier clinique » Ordonnances médicales | 0 (0) | 0 (0) |
| Onglet « Information complémentaire ^b » | 0 (0) | 3 (1) |
| Ordonnances NumeRx ^{MD} | 248 (82) | 226 (40) |
| Autre endroit au dossier pharmacologique ^c | 54 (18) | 0 (0,0) |
| Documentation au dossier médical et au dossier pharmacologique | 1 (0,3) | 558 (98) |

^a La somme des pourcentages dépasse 100 % en raison de la documentation pouvant figurer à plus d'un endroit dans le dossier pharmacologique

© A.P.E.S. tous droits réservés Pharmactuel 2021;54(4) 3

^b La documentation au sein de l'onglet « Information complémentaire » comprend les lignes « Remarque », « Diagnostic 1 » et « Diagnostic 2 »

[°] Les autres endroits du dossier pharmacologique comportent les onglets PD « Poids détaillé » et AL « Allergies » de GesphaRx^{MD}